

Séance ordinaire du bureau territorial du 29 novembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-11-29_2980
Adhésion à l'association "Cinéma public" pour l'audio numérique et le sud est théâtre de Villeneuve-Saint-Georges

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 novembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Absent		-
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Absent		-
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Visio		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Absente		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Visio		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Visio		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Visio		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Absent		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2977 à 2981	19	-	19

Exposé des motifs

Dans le cadre de leurs missions de service public, les différents équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial ont construit des liens et partenariats avec le tissu associatif local ou national, mais aussi avec des réseaux professionnels.

Ces partenariats permettent de mener à bien des projets pédagogiques, de diffuser des créations artistiques, mais aussi de coordonner des actions, de soutenir financièrement des projets de création d'œuvre ou d'éducation artistique.

Pour pouvoir prolonger ces actions, et en complément des délibérations 2020-02-25_1764 du 25 février 2020, 2020-11-03_2047 du 3 novembre 2020, 2022-02-01_2634 du 1^{er} février 2022 il est proposé d'ajouter l'adhésion à l'associations "Cinéma public" pour le lavoir numérique et le sud est théâtre de Villeneuve-Saint-Georges.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu les délibérations du conseil territorial 2020-02-25_1764 du 25 février 2020, 2020-11-03_2047 du 3 novembre 2020 et 2022-02-01_2634 du 1^{er} février 2022 relatives aux adhésions à des associations pour les équipements culturels et sportifs et le CLIC ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'adhésion à l'association "Cinéma public" pour lavoir numérique et le sud est théâtre de Villeneuve-Saint-Georges.
2. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 19



A Vitry-sur-Seine, le 02 décembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 2 décembre 2022
ayant été publiée le 2 décembre 2022